REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE YOKO

SECRÉTARIAT GÉNÉRALE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

YOKO COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

INTERNAL STRUCTURE FOR THE ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF PUBLICS CONTRACTS

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE YOKO

DEMANDE DE COTATION N°003/DC/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM /2026 DU 21 OCTOBRE 2026 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ET DES INTRANTS AGRICOLES POUR L'AUTONOMISTION DES FEMMES ET DES JEUNES DE LA COMMUNE DE YOKO

ADDITIF RECTIFICATIF N° 03

Article 1 : Eu égard aux nombreuses irrégularités constatées dans la Demande de Cotation suscitée et vu l'ampleur des modifications à apporter, bien vouloir se référer à la nouvelle version corrigée dont un exemplaire a été mis (gratuitement) à la disposition de chaque soumissionnaire.

Article 2 : Portant prorogation du délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation et la remise des offres dans l'Avis de Demande de Cotation et le Règlement de la Demande de Cotation. Le délai entre la publication des Offres et l'ouverture étant de 20 Jours ouvrables au moins et 40 jours au plus et non 13 jours tel que stipulé dans la Demande de Cotation.

Au lieu de :

10.	**Remise des cotations :** Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée contre décharge à la Commune de YOKO (Secrétariat Général/SIGAMP), au plus tard le **25 NOVEMBRE 2026 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante : **« AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/RC/DMK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 21 OCTOBRE 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ET DES INTRANTS AGRICOLES POUR L'AUTONOMISTION DES FEMMES ET DES JEUNES DE LA COMMUNE DE YOKO. » " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT "**

Lire plutôt:

10.	**Remise des cotations :** Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée contre décharge à la Commune de YOKO (Secrétariat Général/SIGAMP), au plus tard le **04 DECEMBRE 2026 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante : **« AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/RC/DMK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 21 OCTOBRE 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ET DES INTRANTS AGRICOLES POUR L'AUTONOMISTION DES FEMMES ET DES JEUNES DE LA COMMUNE DE YOKO. » " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT "**

Au lieu de :

12.	**Ouverture des plis :** La Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de YOKO procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le 25 NOVEMBRE 2026 à 13 heures** précises heures locales dans la salle des réunions de l'Hôtel de ville de YOKO.

Lire plutôt:

12.	**Ouverture des plis :** La Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de YOKO procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le 04 DECEMBRE 2026 à 14 heures** précises heures locales dans la salle des réunions de l'Hôtel de ville de YOKO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence

Au lieu de :

Paragraphes 02 et 04	- **LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER** A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif des travaux que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le **25 NOVEMBRE 2026 à 13 heures** précises, heure locale, sous enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Yoko avec la mention… - Les offres seront remises et dépouillées le **25 NOVEMBRE 2026** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yoko, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de Yoko à 14 heures précises, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Lire plutôt:

Paragraphes 02 et 04	- **LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER** A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif des travaux que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le **04 DECEMBRE 2026 à 13 heures** précises, heure locale, sous enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Yoko avec la mention… - Les offres seront remises et dépouillées le **04 DECEMBRE 2026** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yoko, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de Yoko à 14 heures précises, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Au lieu de :

8.	**Préparation et dépôt des cotations :** Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la salle de réunion de l'hôtel de ville de Yoko, au plus tard le **25 NOVEMBRE 2026 à 13 heures** précises et devra porter la mention suivante :

Lire plutôt:

8.	**Préparation et dépôt des cotations :** Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la salle de réunion de l'hôtel de ville de Yoko, au plus tard le **04 DECEMBRE 2026 à 13 heures** précises et devra porter la mention suivante :

Au lieu de :

9.	**Date et heure limites de dépôt des cotations :** Chaque cotation, rédigée en Français ou en Anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au secrétariat de la Mairie de YOKO au plus tard le **25 NOVEMBRE 2026 à 13 heures** précises.

Lire plutôt:

9.	**Date et heure limites de dépôt des cotations :** Chaque cotation, rédigée en Français ou en Anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au secrétariat de la Mairie de YOKO au plus tard le **04 DECEMBRE 2026 à 13 heures** précises.

Au lieu de :

10.	**Ouverture des plis par la Commission de passation :** La Commission Interne procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence du soumissionnaire ou de son représentant qui souhaite y assister, le **25 Novembre 2026 à 14 heures** précises dans la salle des réunions de la Mairie de YOKO.

Lire plutôt:

10.	**Ouverture des plis par la Commission de passation :** La Commission Interne procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence du soumissionnaire ou de son représentant qui souhaite y assister, le **04 Décembre 2026 14 heures** précises dans la salle des réunions de la Mairie de YOKO.

Ampliations :
- Préfet Mbam et Kim/Ntui
- MINMAP /MK Ntui;
- ARMP/CE/Yde ;
- Président CIPM-YOKO ;
- Affichage /Chrono

Yoko, le 25 Novembre 2026

Le Maire de la Commune de Yoko
(Autorité contractante)

ANNIR Dieudonné